

Il a été payé des droits sur 454,884 livres de tabac fabriqué, et les droits perçus sur cette quantité ont été de \$18,195.

C'est le district de Joliette qui a fourni la plus grande quantité de tabac fabriqué, tel qu'il appert par le tableau suivant :

Province d'Ontario.

	Livres.
Ottawa.....	9,144
Windsor.....	585
Total.....	9,739

Province de Québec.

	Livres.
Beauharnois.....	1,378
Joliette.....	305,020½
Montréal.....	21,462½
Québec.....	22,750½
Sorel.....	34,783½
Saint-Hyacinthe.....	27,022
Saint-Jean.....	7,531
Terrebonne.....	6,496½
Trois-Rivières.....	18,695½
Total.....	445,145½

Total pour le Canada..... 454,884½

Le gouvernement se propose d'amender à cette session la loi sur le tabac, qui ne donne pas aux producteurs une entière satisfaction.

Avant l'acte de 1880 le tabac canadien, lorsqu'il était fabriqué en tabac Cavendish ou en tabac coupé, payait les mêmes droits que le tabac fabriqué avec la feuille importée.

En 1880 l'on passa une loi pour la fabrication exclusive du tabac canadien. Mais comme il était soumis à un droit de 14 cts par livre, la protection n'était pas suffisante pour engager les fabricants à le cultiver en grand.

On essaya de remédier à l'inconvénient de cette loi, en 1881, en diminuant les droits sur le tabac fabriqué; mais les fabricants trouvèrent une concurrence terrible dans le tabac coupé, qui n'est frappé d'aucun droit.

Le rapport du commissaire du revenu de l'intérieur dit :

"Il est à espérer qu'aussitôt que possible on remédiera au mal en revenant aux principales dispositions de la loi de 1880, tout en gardant à 8 cts par livre le droit imposé sur les tabacs manufacturés avec la feuille canadienne."

Le rapport ajoute que cette modification amènera une diminution dans le revenu, au profit du public; et que même le tabac qu'on produira remplacera dans l'Ontario le tabac noir fabriqué avec la feuille importée.

Le cultivateur aura alors un marché où il pourra écouler ses produits, dont la qualité déterminera le prix.

— On annonce que la fabrication du sucre de lait, par un procédé nouvellement inventé, a été commencée dans l'une des fromageries de l'Ohio. Jusqu'ici le sucre de lait employé dans la médecine aux Etats-Unis était importé d'Europe, principalement de la Suisse, de l'Allemagne et de la France et représentait environ une valeur de \$1,000,000. Il est à souhaiter que cette nouvelle industrie réussisse et qu'elle puisse être appliquée à toutes nos grandes fromageries. Nous devons ajouter, pour faire voir l'importance de cette découverte que, jusqu'à ce jour, nos fromageries ont laissé perdre, presque entièrement, cet élément si important du lait.

RECETTES.

Moyen de fabriquer une peinture lumineuse.

Prenez des écailles d'huître et lavez-les bien dans de l'eau chaude, puis mettez-les dans le feu pendant une demi-heure, retirez-les, laissez-les refroidir et pulvériser-les après en avoir retiré les parties de couleurs qui sont inutiles. Mettez la poudre dans un creuset par couches séparées les unes des autres par une couche de soufre. Fermez le creuset avec son couvercle en ayant bien soin de boucher les joints avec une pâte épaisse faite de sable et de bière. Après que le creuset aura passé une heure dans le feu et qu'il sera ouvert une fois refroidi, on en retirera une poudre blanche qui une fois tamisée et mêlée avec de l'eau gommée donnera une très-bonne peinture lumineuse qui restera longtemps brillante dans l'obscurité après avoir été exposée à la lumière pendant la journée.

Pierre à détacher les habits.

La pierre à détacher les habits, se fait ainsi : on prend de la terre glaise, un quart de soude et autant de savon blanc. Bien broyer d'abord la soude avec le savon sur un marbre avec un peu d'eau, comme l'on broie les couleurs; y mettre ensuite la terre glaise, et broyer de nouveau, le tout ensemble pour tout amalgamer les trois ingrédients. Faire de cette composition des boules ou des tablettes de telle forme et grosseur qu'on veut, et les faire sécher en consistance de pierre. On gratte ces boules avec un couteau pour en appliquer de la poudre sur les taches; on frottant cette poudre avec les doigts, on la fait pénétrer dans le drap ou l'étoffe, afin qu'elle puisse absorber la graisse ou l'huile qui a formé la tache: on l'y laisse même quelque temps; puis en frottant l'étoffe dans ses mains, ou la battant avec une baguette, la tache disparaît avec la poudre. Si la tache est vieille, et la graisse ou l'huile trop incorporée dans l'étoffe, mettre de cette poudre dans de l'eau chaude sur une assiette, et en faire une pâte claire qu'on applique bien chaude sur la tache; la chaleur fait pénétrer cette pâte qui absorbe la graisse ou l'huile. On laisse le tout sécher à l'ombre; on frotte l'étoffe avec les mains d'abord, puis avec la vergette et le tout disparaît. Cette composition, quand elle est bien faite, est d'un succès éprouvé.



CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à OTTAWA jusqu'à midi le 23 MARS PROCHAIN pour le transport des Malles de sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années dans chaque cas, aller et retour, entre les endroits ci-dessous mentionnés, à partir du 1er JUILLET PROCHAIN.

RIVIERE-QUELLE et LA STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine;

TROIS-SAUMONS et LA STATION DU CHEMIN DE FER, six fois par semaine.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions des Contrats projetés seront en vue aux Bureaux de Poste ci-dessus-mentionnés, où l'on pourra, aussi, se procurer des formules de soumission.

WILLIAM G. SHEPPARD,

Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes }

Québec, 15 janvier 1883.

15 février 1883.

MOULINS A VENDRE

UN SUPERBE MOULIN A FARINE avec trois moulanges, Smut, grand bluteau en soie, et moulange à rébler l'orge. AUSSI un moulin à carder avec Foulon, teinturerie, deux presses avec poêle, plaques, cartes à presser &c., &c., le tout en parfait ordre, et situé qu'à quinze arpents de l'Eglise et de la station de St-Paschal, comté de Kamouraska. De plus, une paire de machines à carder, presque neuves.

S'adresser à

D. HATTON

Sur les lieux.

1er février 1883.

A VENDRE

UNE des plus belles propriétés à Ste-Anne de la Pocatière, située à un mille de l'Eglise et du Collège, contenant six arpents de front sur vingt et un arpents de profondeur, suivant titre seigneurial.—S'adresser sur les lieux à

J. BTE OUELLET.

8 février 1883.